



SAISINE DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Suppression de Poste (hors modification du temps du temps de travail)

Ce formulaire est à compléter et à retourner avec les pièces de saisine dans **un seul fichier** au format PDF à vos gestionnaires RH : **GRH1** : grh1@cdg16.fr **GRH2** : grh2@cdg16.fr **GRH 3** : grh3@cdg16.fr

COLLECTIVITÉ

Nom :

Adresse :

Personne en charge du dossier :

Téléphone :

Mail :

DOSSIER DE SAISINE

Grade du poste :

Durée hebdomaire en heures et minutes :

Le poste est- il : vacant pourvu

En cas de poste vacant, préciser le motif de la vacance :

Avancement Départ en retraite Mutation Démission de l'agent qui occupait le poste

Autre (préciser) :

En cas de poste pourvu, préciser les motifs de la suppression d'emploi :

.....
.....

Date d'effet (L'avis du CST doit être préalable à la délibération ou décision de la collectivité) :

.....

Suite à la suppression de ce poste, la collectivité a—elle créé un nouveau poste :

Oui, préciser le grade et le temps de travail hebdomadaire :

.....
.....
.....
.....

Non, préciser les motifs :

.....
.....
.....
.....

Pièces à transmettre : tableau des effectifs ne faisant pas apparaître le nom des agents occupant les postes)

A, le

(Cachet de la collectivité/Prénom, nom, qualité et signature de l’Autorité Territoriale)

Les informations collectées sur ce formulaire sont destinées au Pôle Gestion des Ressources Humaines pour la saisine et l’information du Comité Social Territorial. Elles sont conservées selon la réglementation en vigueur. Conformément à la Loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD2016/679), vous pouvez consulter le site cnil.fr pour plus d’informations sur vos droits. Vous pouvez exercer votre droit d’accès en vous adressant au Délégué à la Protection des Données du CDG16 : dpo@cdg16.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

